



**ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH  
ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE – FES**

**Appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N° 08/2021 Du 17/12/2021  
A PARTIR DE 10H**

## **CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

### **Vente du matériel reformé et de débarras de l'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE Fès Lot unique**

-----  
En application des dispositions de l'article 16 §1 alinéa 2 et l'article 17 §3 alinéa 3 du règlement des marchés de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah du 22/08/2014 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 24/07/2014.

-----  
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah  
ECOLE supérieure de technologie fès

# ***Clauses Contractuelles***

**Article 1: Objet du marché**

**Article 2: Mode de jugement**

**Article 3: Jugement de l'offre**

**Article 4 : Pièces à fournir par les concurrents**

**Article 5: Visite des sites**

**Article 6: Délai de validité des offres**

**Article 7: Respect des lois en vigueur**

**Article 8: Conditions de règlement**

**Article 9 : Délais et conditions d'enlèvement du lot**

**Article 10: Règlement des litiges**

**Article 11: Enregistrement et timbres**

**Article 12 : Notifications et communications**

**Article 13 : Bordereau des prix**



**ROYAUME DU MAROC**  
**UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH**  
**ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE – FES**

**MARCHE N° :**

Passé par appel d'offres N°08/2021 du 17/12/2021 ouvert sur offres des prix en séance publique, en vertu des dispositions du chapitre IV- Article 17, §1 du règlement des marchés de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah du 22/08/2014 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 24/07/2014.

**Entre :**

Monsieur le Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès

**D'une part**

**Et**

a) Pour les personnes physiques :

Mr : .....  
(Prénom, nom et qualité)  
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,  
Adresse du domicile élu : .....  
Affilié à la CNSS sous le n° : .....  
Inscrit au registre de commerce de : .....(Localité)  
Sous le n° : .....  
N° de patente : .....  
Ayant un compte : .....(Courant postal, bancaire, ou à la TGR)  
Ouvert à mon nom à : ..... (Localité)  
Sous le n° : ..... (RIB)

b) Pour les personnes morales :

Mr : .....  
(Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
Agissant au nom et pour le compte de : .....  
(Raison sociale et forme juridique de la société)  
Au capital de : .....  
Adresse du siège social de la société : .....  
Adresse du domicile élu : .....  
Affiliée à la CNSS sous le n° : .....  
Inscrite au registre de commerce de : .....(Localité)  
Sous le n° : .....  
N° de patente : .....  
Ayant un compte : ..... (Courant postal, bancaire, ou à la TGR)  
Ouvert au nom de la société à : .....(Localité)  
Sous le n° : .....(RIB)

**D'autre part**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de l'appel d'offre**

Le présent appel d'offre a pour objet **La vente du matériel réformé et de débarras de l'école supérieure de technologie de Fès.**

L'ouverture des plis en séance publique relatifs à cette vente aura lieu le : **17/12/2021** à partir de **10H00**, à l'école supérieure de technologie de Fès.

#### **Article 2 : Mode de jugement**

Le jugement se fera en **lot unique**.

Les offres objet de la présente concurrence seront adjudgées par une commission dont les membres seront désignés par Mr. Le Directeur, président de cette commission.

#### **Article 3 : Jugement de l'offre**

L'offre la plus intéressante à retenir par la commission est celle la plus disante des offres présentées par les soumissionnaires.

#### **Article 4 : Pièces à fournir par les concurrents**

1- Photocopie de la carte d'identité nationale certifiée conforme à l'originale pour les personnes physiques.

2- les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social pour les personnes morales.

3- Le présent CPS signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention « lu et accepté » écrite à la main.

4- L'attestation de visite des lieux délivrée par l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès.

5- La déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par le concurrent ou son représentant habilité.

6- La caution provisoire est fixé à **5.000,00 Dh** (Cinq mille dirhams) **ou** le soumissionnaire présente un Chèque certifié tiré au nom de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès d'un montant de **5 000,00 DHS (CINQ MILLE DIRHAMS)**. **Les chèques certifiés seront remis le même jour aux concurrents non retenus, excepté le soumissionnaire éligible classé en deuxième position, dont l'offre sera retenue en cas du désistement du titulaire. Le chèque sera acquis par l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès en cas de refus d'exécution de la vente par l'attributaire.**

7- Offre financière : elle doit comprendre :

a- L'acte d'engagement dûment rempli est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent à la fois pour la même vente.

b- Le bordereau des prix et le détail estimatif cacheté et signé (conformément au modèle ci-joint).

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que le montant du bordereau des prix devront être écrits en chiffres et en toutes lettres.

#### **Article 5 : Visite des sites**

La visite du site d'emplacement au sein de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès, des divers articles usés et du débarras peut être effectuée le Mercredi **03/12/2021** à **10h00**.

Il est à noter qu'aucune autre possibilité de visite ne pourra être proposée en dehors de cette date.

#### **Article 6 : Délai de validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 75 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

#### **Article 7 : Respect des lois en vigueur**

Tous les soumissionnaires doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

### **Article 8 : Conditions de règlement**

Le règlement du lot doit se faire au plus tard dans un délai de **(7) sept jours** à compter du lendemain de la notification du contrat à son titulaire et l'ordre de versement du maître d'ouvrage.

Le titulaire ne peut récupérer les matériaux objets de la vente qu'après versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès auprès de la Trésorerie Préfectoral de Fès sous le numéro **310 270 1005 02400 42116 01 21 A** défaut, le soumissionnaire du premier rang perd sa caution et le lot sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est classée au deuxième rang.

### **Article 9 : Délais et conditions d'enlèvement du lot**

L'attributaire est responsable des dégâts et accidents pouvant être causés au cours de l'enlèvement des lots.

L'adjudicataire devra procéder à l'enlèvement de la totalité de son lot, à ses risques et périls, dans un délai de **(7) Sept jours** à compter de la date de versement.

En cas de non respect de délai précité, l'attributaire paiera une taxe d'occupation de domaine de **(100.00 DH) Cent Dirhams**, par jour calendaire de retard.

Passé un délai de (15) quinze jours à compter de la date de versement, si le lot attribué n'est pas entièrement enlevé, la caution provisoire sera saisie.

Avant l'enlèvement du lot, le titulaire avise le Directeur de l'ESTF par écrit (lettre recommandée ou fax) de la date (jour et heure) à laquelle il procédera à l'opération de l'enlèvement pour que le responsable administratif soit informé à temps afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour réussir la dite opération et établir le P.V de réception et le bon de sortie de l'ESTF.

### **Article 10 : Règlement des litiges**

Toute contestation ou litiges nés à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution des marchés passés à la suite du présent CPS, sont soumis au tribunal compétent en matière administrative de la ville de Fès et ce au cas où le règlement à l'amiable n'aboutit pas.

### **Article 11 : Enregistrement et timbres**

L'attributaire du marché acquitte les droits auxquels peuvent donner lieu les droits de timbres et d'enregistrements du marché tels que prescrits par les lois et règlements en vigueur, notamment la circulaire de la Trésorerie Générale n° 18DCP du 1er février 1982 qui stipule que les attributaires des marchés publics doivent acquitter les droits de timbre de dimensions pour chaque feuillet utilisé par versement à la caisse du receveur de l'enregistrement du timbre de leur résidence.

### **Article 12 : Notifications et communications**

Les notifications et communications entre les parties qui se rapportent à l'exécution de la présente vente sont valablement faites aux adresses indiquées ci-dessous.

Elles sont soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remises directement contre récépissé ou émargement donné par le destinataire.

Les notifications et communications peuvent être faites également par télécopie confirmée.

L'accusé de réception, le reçu ou l'émargement donné par le destinataire fait foi de la notification. La date de l'accusé de réception ou du récépissé est retenue comme date de notification de la décision ou de remise de la communication.

- Adresse du maître d'ouvrage : Ecole Supérieure de Technologie Fès, route d'immouzer

BP : 2427 – Maroc.

- Téléphone : 05 35 60 05 84/85

- Fax : 05 35 60 05 88

-Adresse du titulaire.....

**Article 13 : Bordereau des prix**

Voir le bordereau des prix ci-après.



ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH  
ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE - FES

A.O N° 08/2021

**BORDEREAU DES PRIX**

Vente du Matériel réformé et de débarras de L'Ecole Supérieure De  
Technologie de Fès  
Lot unique

Lot	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total (H.T)
1	Matériel réformé et de débarras de l'école supérieure de technologie de Fès	Forfait	Forfait		
<b>MONTANT T.T.C</b>					

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de :

.....  
.....

(En chiffres et en lettres)



**ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH  
ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE – FES**

**MARCHE N° :**

Passé par appel d'offres N° **08/2021** du **17/12/2021** ouvert sur offres des prix en séance publique, relatif à **La vente du matériel réformé et de débarras de l'école supérieure de technologie de Fès, lot unique.** Et ce, en vertu des dispositions du chapitre IV- Article 17, §1 du règlement des marchés de l'Université du 22/08/2014 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 24/07/2014.

**Le présent Marché est arrêté à la somme TTC de :**

En chiffres.....

En lettres.....

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**Lu et accepté**

**Le Directeur**

**Sous-Ordonnateur**

***Fès, le :***

***Fès, le :***